

d'un membre actif, appuyée par la majorité du bureau de direction.

10. Avis de toute assemblée sera donné par le secrétaire huit jours avant la date fixée pour la dite assemblée.

11. Toute personne s'intéressant à l'agriculture peut devenir membre de l'association après avoir signé la formule d'adhésion, et avoir été présentée par un membre actif de l'association.

12. Tout nouveau membre, en présentant sa demande, doit payer sa cotisation annuelle qui est d'au moins vingt-cinq sous.

DEVOIR DES MEMBRES

Les membres de l'association doivent s'engager à réaliser autant que possible le but poursuivi par la dite association. Pour cela ils tâcheront de suivre les instructions de leur bureau de direction. Ils s'efforceront de répandre autour d'eux l'amour et le respect de la profession agricole, et de faire profiter leur entourage des connaissances qu'ils auront acquises. Ils profiteront de toutes les occasions pour acquérir de nouvelles connaissances pratiques et utiles à leur profession d'agriculteurs.

L'association entend collaborer à toutes les entreprises agricoles nécessaires : amélioration des semences et des terres, industries raisonnée de la laiterie, aviculture, bons chemins, etc., le Comptoir coopératif agricole, (casier postal 126, Montréal), est le sujet d'une étude attentive de sa part.

BUREAU DE DIRECTION POUR L'ANNÉE 1914

Président : Alexis Beauregard, cultivateur, Ste-Hélène de Bagot.
Vice-président : Hermyle Cinq-Mars, cultivateur, Batiscan, comté de Champlain.

Conseillers :

- J. Beauchemin, cultivateur, Verchères, comté de Verchères.
- J. Deshaies, cultivateur, Gentilly, comté de Nicolet.
- O. Dorion, cultivateur, Charlesbourg, Québec.
- R. Dumaine, cultivateur, St-Guillaume, Yamaska.
- M. Lafèche, cultivateur, Ste-Anne de la Pérade.
- W. Paquet, cultivateur, St-Eustache, Deux-Montagnes.
- R. Patenaude, cultivateur, St-Rémi, Napierreville.
- P. Perreault, cultivateur, Stanfold d'Arthabaska.
- H. Poupard, cultivateur, St-Isidore de Laprairie.
- J.-O. Rinfret, cultivateur, Maskinongé.

Secrétaire :

ALP. DÉSILETS, E. E. A.,
Institut agricole d'Oka,
La Trappe, Qué.

LES JEUNES CULTIVATEURS

Association professionnelle Agricole

Je soussigné, demande à être admis dans l'association « Les Jeunes Cultivateurs » et m'engage à en suivre tous les règlements.

Signé.....

Adresse.....

Date.....

Ce membre est présenté par ALPHONSE DÉSILETS, Secrétaire.

DEVOIR DES ÉPOUX

FIDÉLITÉ

— Pourquoi les époux se doivent-ils garder, l'un à l'autre, la fidélité conjugale ?

— Parce que, par le mariage, ils se sont donnés mutuellement et pour la vie l'un à l'autre, en sorte qu'ils ne s'appartiennent plus, mais que

l'époux appartient à l'épouse et l'épouse à l'époux, et cela inviolable-ment.

— A quoi les oblige cette fidélité ?

Elle les oblige, en premier lieu, à habiter ensemble, dans la même maison, et à y mener la vie commune.

— Sur quoi est fondé ce devoir ?

— Sur les paroles de la Sainte Écriture : « L'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse. » Ces paroles expriment sans nul doute une union intime et constante, plus étroite même que celle qui existe entre les parents et les enfants.

— En vertu de cette obligation, à quoi sont tenus les époux ?

— Ils sont tenus à ne pas se séparer trop longtemps sans motif raisonnable. Ainsi la femme doit suivre son mari partout ou il juge à propos de résider, même dans un pays éloigné, à moins qu'elle n'ait une excuse légitime. De même, le mari qui s'absente pour un temps assez long, est tenu d'emmener sa femme, à moins évidemment, qu'une raison grave ne s'y oppose.

— Que doivent en outre éviter spécialement les époux ?

— Ils doivent éviter toute faute, tout manquement opposés à la fidélité conjugale ?

— C'est que l'Église a toujours mis cette faute au rang des péchés les plus graves, tels que l'homicide et l'idolâtrie, et l'a soumis aux plus rigoureuses pénitences.

— Suffit-il d'éviter la faute même d'infidélité ?

— Non, mais il faut de plus fuir tout ce qui pourrait y conduire, ou encore ce qui pourrait justement éveiller la jalousie de l'autre époux.

— Quelle est la raison de cette conduite ?

— Ce que rien ne trouble davantage le bonheur domestique et la paix des époux que le soupçon d'infidélité.

— En somme, de quoi doivent se souvenir les époux pour garder inviolablement la fidélité conjugale ?

— Ils doivent se souvenir qu'ils se sont promis cette fidélité mutuelle par un engagement solennel devant Dieu, à la face des autels et en présence des témoins choisis par eux et qui ont signé avec eux, sur les registres officiels de l'Église les promesses qu'ils se sont faites.

L'IMMEUBLE A OUTRANCE

(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme.)

Ce n'est pas en Durandal que je laisse ma plume glisser sur cette feuille. C'est au nom de la conscience publique et au nom de l'intérêt des pauvres particuliers que j'écris aujourd'hui ces lignes.

Avant de stigmatiser certains genres d'immeubles et certaines catégories d'agents, qu'on sache bien que je suis en faveur de l'immeuble et qu'autant que possible je l'encouragerai.

Que sont nos agents d'immeuble dans Québec. De braves garçons qui veulent gagner leur vie comme vous et moi. La ville ne suffisant pas, ils vont à la banlieue. Ils font bien, c'est dans l'intérêt de leur commerce.

Voyons-les un peu aller. Ils sont tous *gentlemen*. Tous veulent votre bien et vont vous visiter pour vous vous faire faire de l'argent. Quel saint dévouement !!! Quel désintéressement !!! Oh les bons apôtres !!! L'agent intègre et il y en a, se reconnaît facilement. Cependant il est quelquefois difficile de reconnaître le loup couvert de la peau de brebis. Un tel agent est un *Docteur* qui a abandonné une bonne clientèle pour faire de l'immeuble, un autre est le *Fils* d'un riche entrepreneur. Un troisième est *Professeur* de haut renom soit à une Université, soit à une importante Institution, mais il prend un peu de repos (*Professeur* en vacance en septembre et en février). Bref tous vos charmants visiteurs sont de si importants personnages qu'il est impossible de ne pas acheter. De tels hommes ne peuvent mentir. Ils sont de trop bonne foi. D'ailleurs ils viennent de voir M. le Curé qui a trouvé la chose tellement bonne qu'il a pris une part dans la compagnie. Remarquez que bien souvent le charmant visiteur ne sait même pas où est le presbytère.